

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 20
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pourquoi la France est-elle entourée d'animosités. — Autour du traité germano-russe : les visées de Berlin et de Moscou. — Au Maroc : la rupture des pourparlers et la reprise des hostilités.

Dans sa chronique des *Annales*, le député André Fribourg met en pleine lumière les raisons qui expliquent l'espèce d'animosité quasi générale dont la France est entourée. On ne nous pardonne pas notre victoire : nos anciens ennemis, parce que vaincus, ne rêvent que d'effacer les traces de leur défaite ; quant à nos alliés et associés, notre victoire semble leur porter ombre.

Le passage suivant est à citer : « Elle est bien la situation. Nous sommes entourés d'appétits : appétits financiers, appétits politiques. Tel de nos voisins souhailerait nous enlever nos colonies et tel autre les régions que la Société des Nations nous a donné mandat de gouverner. Tels peuples qui nous doivent des sommes énormes, soit en vertu de traités politiques, soit en vertu d'engagements commerciaux formels, font l'impossible pour se soustraire à ces engagements, ou les nient absolument. Telle nation qui a la guerre à gages d'or veut nous imposer des engagements financiers et croissants qu'elle sait que nous ne pourrions les remplir, ce qui leur permettra éventuellement de nous transformer en simples colonies économiques... C'est, aujourd'hui, la revanche de tous les envieux que nous fit notre gloire. Comme dans la vie courante, le non-combattant ou le vaincu se venge sur le combattant victorieux de la passagère humiliation qu'il leur imposa dans leurs cours. »

Cet état d'âme, un peu terre à terre, de nos ennemis comme de nos alliés, rend compte tout à la fois de nos déboires avec les Etats-Unis et des exigences britanniques pour le prompt règlement de nos dettes, des appuis reconcentrés par Abd-el-Krim dans sa lutte contre nous.

Mais il explique aussi le traité d'alliance germano-russe. Toutefois celui-ci n'a pas pour seul objectif l'hostilité envers notre pays ; il est aussi orienté nettement contre l'ancienne Entente et la Société des Nations qu'elle créa, avec tout ce qu'elle représente.

M. André Fribourg dégage, sous les euphémismes diplomatiques, la signification véritable du traité.

Les Soviets ont pour adversaires éventuels : la Pologne, jadis simple province russe ; la Roumanie parce que celle-ci lui ravit la Bessarabie qu'elle voudrait bien reconquérir ; les Etats baltes, naguère soumis à l'Empire des tzars.

De même, l'Allemagne a pour adversaires éventuels : la Pologne, sur une partie de laquelle elle exerça longtemps sa domination et à qui elle voudrait bien reprendre la Haute-Silésie, Dantzig et le couloir polonais ; la Roumanie, à cause des nombreux Allemands résidant en Transylvanie ; les Etats Baltes, où elle voudrait bien restaurer son influence autrefois florissante.

Une telle communauté de visées, entre Moscou et Berlin devait fatalement les amener à réaliser un front commun.

Maintenant, si on voulait s'efforcer à douter quant aux arrière-pensées germano-soviétiques, les lignes suivantes de *Izvestia*, écrites le 22 avril, c'est-à-dire avant la signature du traité, nous éclairent : « Le pacte de Locarno, véritable instrument de guerre, ne pourra être rendu inopérant et ne pourra être émusé que lorsque l'Allemagne et la Russie marcheront la main dans la main... »

Les vœux des *Izvestia* sont désormais comblés.

Mais les signataires des accords de Locarno peuvent-ils nourrir encore beaucoup d'illusions ?

Les négociations d'Oudjda sont rompues et les hostilités ont repris au Maroc.

Cet événement, que nous avions fait prévoir, ne surprendra personne.

Il n'y a pas lieu d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, de regretter cet insuccès.

Certes, la paix, la paix vraie, est souhaitable au premier chef. Mais celle qu'on nous préparait n'était qu'une fausse paix, qu'une trêve, qui nous aurait obligés dans un avenir très proche à reprendre les armes.

En Bulgarie

Un incident de frontière. A propos d'une information parue à l'étranger disant qu'une bande de comitadjis bulgares aurait fait une incursion, la veille de Pâques, à Stroumitza, il résulte d'une enquête minutieuse qu'aucune bande n'a passé la frontière bulgare. L'événement de Stroumitza ne peut être imputé qu'à un incident de caractère intérieur.

Au Pays des Soviets

Fonctionnaires spéculateurs fusillés. Trois hauts fonctionnaires du département des devises et du commissariat des Finances, MM. Léon Voline, Abraham Teheplevski et Léon Rabinovitch ont été fusillés par ordre de la police politique. Ces fonctionnaires étaient accusés d'être à la tête d'un groupe qui par des spéculations malhonnêtes en Bourse provoquait une hausse artificielle des devises étrangères et des demandes d'or, faisant subir de ce fait une baisse aux valeurs d'Etat.

La situation financière

La baisse du franc cause à New-York une vive surprise. On est extrêmement surpris à Wall Street de voir baisser le franc, malgré l'absence presque totale de ventes sur cette devise à New-York. Il est évident que le mouvement de baisse vient de l'Europe. L'étonnement est d'autant plus grand que dans les milieux financiers on est convaincu que la situation financière de la France est meilleure qu'elle ne l'était depuis longtemps et qu'elle sera excellente aussitôt que l'échéance de mai sera payée.

En Belgique

Démission du Ministre des finances. M. Janssen, ministre des finances, a donné sa démission.

En Angleterre

LA GRÈVE GÉNÉRALE. Député communiste condamné.

Le député communiste Saklatvala, qui avait été arrêté pour avoir tenu des propos séditieux, puis relâché et déferé à la justice, a été condamné à deux mois de prison.

Des autos blindées font la ronde.

Des autos blindées, mais sur lesquelles n'était montée aucune mitrailleuse, ont parcouru les rues de Londres.

Ceux qui sont en grève.

Les mineurs ; les cheminots ; les mécaniciens ; les marins syndiqués ; les dockers ; les chauffeurs de taxis ; les employés du Métro et des transports en commun ; les imprimeurs, compositeurs, clicheurs, etc. ; les métallurgistes ; les électriciens et les employés du gaz.

Soit, au total : 2.500.000 chômeurs.

Les répercussions en France.

Un nombre anormal de voyageurs ont débarqué à Calais ; les hôtels regorgent de passagers. Le service des marchandises a été totalement supprimé. Le dernier départ, celui du cargo *Walmer*, est parti avec seulement des denrées périssables.

Une baisse de 50 0/0 sur les primeurs.

Par suite de l'arrêt des expéditions pour l'Angleterre, les primeurs dans tout le Midi, viennent de marquer une baisse de 50 0/0 environ. C'est ainsi que les cerises qui valaient environ 350 francs les 100 kilos sont offertes à 150.

Le comité international des mineurs va se réunir.

Le comité international des mineurs est convoqué pour samedi cinq heures à Ostende, par le secrétaire du bureau international, M. Hoodges, Angleterre. Deux délégués français ont été désignés pour représenter la France.

En Syrie

Des rebelles châtiés. Les partisans se sont heurtés à un groupe de rebelles dans les jardins de Damas. Ces derniers ont eu deux tués et un blessé. A Homs, les bandits ont attaqué un poste de police du sud de la ville : ils ont été surpris par un détachement de spahis et de villageois, un vif combat a eu lieu. Les rebelles ont eu cinq tués et plusieurs prisonniers. Dans le Djebel-Druze, la journée a été calme. Les chefs de villages soumis ont désigné des otages que l'on gardera à Soueïda, jusqu'à ce que les conditions de soumission soient exécutées.

Au Chili

Un tremblement de terre. On mande au *New-York Herald* qu'il s'est produit à Santiago du Chili un violent tremblement de terre précédé d'un bruit souterrain qui a semé la panique dans la population.

L'impression à Fez

La nouvelle de la rupture des négociations et la reprise des hostilités a causé une émotion profonde à Fez, où la foire venait d'être inaugurée. C'est vers 4 heures que l'on apprit, par dépêche officielle, que tout espoir de paix était perdu.

Les grands caïds chez le Sultan.

Les grands caïds présents se rendent aussitôt chez le sultan, actuellement à Fez, pour lui affirmer leurs sentiments de loyalisme et de dévouement. Ils allèrent ensuite chez le général de Chamberun, commandant la région nord, et lui offrirent de se mettre à la tête de leurs méhallas pour combattre l'ennemi.

En Syrie

Les partisans se sont heurtés à un groupe de rebelles dans les jardins de Damas. Ces derniers ont eu deux tués et un blessé. A Homs, les bandits ont attaqué un poste de police du sud de la ville : ils ont été surpris par un détachement de spahis et de villageois, un vif combat a eu lieu. Les rebelles ont eu cinq tués et plusieurs prisonniers. Dans le Djebel-Druze, la journée a été calme. Les chefs de villages soumis ont désigné des otages que l'on gardera à Soueïda, jusqu'à ce que les conditions de soumission soient exécutées.

La nouvelle crise du franc

Toujours la confiance. Le Gouvernement « délibère » ? Les ennemis de l'apaisement. Les socialistes, adversaires de la Contribution volontaire.

Le franc subit, depuis quelques jours, une nouvelle crise d'une violence inouïe. La livre a dépassé le cours de 156. Tout démontre, d'ailleurs, que ce n'est pas la livre qui a monté mais le franc qui a baissé ; toutes les devises étrangères appréciées suivent la même progression.

CHRONIQUE LOCALE

La nouvelle crise du franc

Toujours la confiance. Le Gouvernement « délibère » ? Les ennemis de l'apaisement. Les socialistes, adversaires de la Contribution volontaire.

Le franc subit, depuis quelques jours, une nouvelle crise d'une violence inouïe. La livre a dépassé le cours de 156. Tout démontre, d'ailleurs, que ce n'est pas la livre qui a monté mais le franc qui a baissé ; toutes les devises étrangères appréciées suivent la même progression.

Au Maroc

Les pourparlers d'Oudjda. La dernière rencontre.

A la conférence des trois délégations les délégués rifains ont réservé leur réponse à la mise en demeure franco-espagnole.

L'impression dominante est que les conversations vont prendre fin et que toute liberté sera donnée au commandement.

D'ailleurs, du côté espagnol, on signale des préparatifs d'attaque rifaine.

Le contre-torpilleur *Sénégalais* est prêt à appareiller pour Nemours pour ramener les Rifains à Ajdir.

La rupture. Les pourparlers avec les délégués rifains sont rompus.

Tout est prêt pour la reprise des hostilités.

Sur l'arrière du front, tout est prêt ; néanmoins tout semble indiquer que nos troupes ne se livreront pas à de grandes opérations et qu'elles se borneront à celles qui seront nécessaires pour nous porter sur la frontière politique qui a été fixée.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) 0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 0 fr. 80
RECLAMES 3^e page (— d' —) 1 fr. 20
» 2^e page (— d' —) 2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) 0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 0 fr. 80
RECLAMES 3^e page (— d' —) 1 fr. 20
» 2^e page (— d' —) 2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

En Belgique

Démission du Ministre des finances. M. Janssen, ministre des finances, a donné sa démission.

En Angleterre

LA GRÈVE GÉNÉRALE. Député communiste condamné.

Le député communiste Saklatvala, qui avait été arrêté pour avoir tenu des propos séditieux, puis relâché et déferé à la justice, a été condamné à deux mois de prison.

En Syrie

Des rebelles châtiés. Les partisans se sont heurtés à un groupe de rebelles dans les jardins de Damas. Ces derniers ont eu deux tués et un blessé. A Homs, les bandits ont attaqué un poste de police du sud de la ville : ils ont été surpris par un détachement de spahis et de villageois, un vif combat a eu lieu. Les rebelles ont eu cinq tués et plusieurs prisonniers. Dans le Djebel-Druze, la journée a été calme. Les chefs de villages soumis ont désigné des otages que l'on gardera à Soueïda, jusqu'à ce que les conditions de soumission soient exécutées.

Au Pays des Soviets

Fonctionnaires spéculateurs fusillés. Trois hauts fonctionnaires du département des devises et du commissariat des Finances, MM. Léon Voline, Abraham Teheplevski et Léon Rabinovitch ont été fusillés par ordre de la police politique. Ces fonctionnaires étaient accusés d'être à la tête d'un groupe qui par des spéculations malhonnêtes en Bourse provoquait une hausse artificielle des devises étrangères et des demandes d'or, faisant subir de ce fait une baisse aux valeurs d'Etat.

La situation financière

La baisse du franc cause à New-York une vive surprise. On est extrêmement surpris à Wall Street de voir baisser le franc, malgré l'absence presque totale de ventes sur cette devise à New-York. Il est évident que le mouvement de baisse vient de l'Europe. L'étonnement est d'autant plus grand que dans les milieux financiers on est convaincu que la situation financière de la France est meilleure qu'elle ne l'était depuis longtemps et qu'elle sera excellente aussitôt que l'échéance de mai sera payée.

En Belgique

Démission du Ministre des finances. M. Janssen, ministre des finances, a donné sa démission.

En Angleterre

LA GRÈVE GÉNÉRALE. Député communiste condamné.

Le député communiste Saklatvala, qui avait été arrêté pour avoir tenu des propos séditieux, puis relâché et déferé à la justice, a été condamné à deux mois de prison.

En Syrie

Des rebelles châtiés. Les partisans se sont heurtés à un groupe de rebelles dans les jardins de Damas. Ces derniers ont eu deux tués et un blessé. A Homs, les bandits ont attaqué un poste de police du sud de la ville : ils ont été surpris par un détachement de spahis et de villageois, un vif combat a eu lieu. Les rebelles ont eu cinq tués et plusieurs prisonniers. Dans le Djebel-Druze, la journée a été calme. Les chefs de villages soumis ont désigné des otages que l'on gardera à Soueïda, jusqu'à ce que les conditions de soumission soient exécutées.

Au Chili

Un tremblement de terre. On mande au *New-York Herald* qu'il s'est produit à Santiago du Chili un violent tremblement de terre précédé d'un bruit souterrain qui a semé la panique dans la population.

Service Vicinal

M. Germain Lavesnes est nommé cantonnier de 5^e classe sur le chemin de grande communication n° 11, en résidence à St-Pantaléon, en remplacement de M. Flouren, appelé à un autre poste.

A nos Correspondants

Nouvel affranchissement des correspondances

Les enveloppes, destinées à la rédaction et non cachetées, doivent être affranchies à 0 fr. 15 jusqu'à 50 grammes, et 0 fr. 25 de 50 à 100 grammes.

Les enveloppes cachetées doivent être affranchies comme les correspondances ordinaires 0 fr. 40.

Nos correspondants recevront sous peu des enveloppes affranchies au nouveau tarif.

AUTOUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

On sait qu'un décret ministériel a prescrit l'incorporation de succédanés dans la farine de froment pour la confection de notre pain.

Il faut économiser la farine de froment, paraît-il, alors que dans les campagnes, il y a des stocks considérables de blé.

Mais s'il est nécessaire de mélanger des succédanés à cette farine, pour raisons d'économie, il est encore plus nécessaire de surveiller le mélange.

Le Conseil général du Lot n'a pas hésité à le déclarer.

« Mangeons du pain fabriqué avec du froment et des succédanés, mais surveillons le mélange, parce qu'il est certain que jusqu'à ce jour, le mélange a été fait un peu trop largement. »

Le Conseil général du Lot a donc demandé que des prélèvements d'échantillons de farines mélangées aient lieu et soient soumis à l'analyse.

C'est bien ce que nous avons demandé, ici, et cela, très souvent.

Plusieurs membres du Conseil général se sont aperçus que dans leur canton, il arrivait, parfois, que le pain n'était pas très appétissant.

Combien de fois nous l'avons constaté et dit.

Appétissant : s'il n'avait pas été, souvent, imangeable !

Peut-être que les prélèvements d'échantillons de farines au moulin et chez le boulanger, permettront de rendre meilleur le pain composé de succédanés.

Mais au lieu de surveiller les farines, est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu émettre un vœu de rechercher s'il y a ou s'il n'y a pas encore, en France, beaucoup de blé de la récolte de 1925 et de 1924 même ?

Les résultats de cette enquête seraient, dit-on, probants : ils démontreraient que nous n'avons pas besoin de manger des succédanés et des repasses parce qu'il y a encore beaucoup de blé en granges !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre excellent confrère et ami M. Adrien Gau, rédacteur-correspondant de la « Dépêche », à Cahors est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

C'est une belle récompense accordée à notre confrère dont les efforts professionnels, le dévouement qu'il ne cesse d'apporter à diverses sociétés de la ville (société de pisciculture, syndicat d'initiative du Lot, comité des fêtes), sont hautement reconnus et appréciés par tout le monde.

Nous nous réjouissons de tout cœur de la distinction dont vient d'être l'objet de la part du Gouvernement de la République, notre aimable confrère et ami, et nous lui adressons nos bien chaleureuses et sincères félicitations.

L. B.

Enregistrement

M. Leyrat, receveur de 5^e classe à Lapeau (Corrèze) est nommé receveur de 4^e classe à Lacapelle-Marival. M. Depentis, receveur de 5^e classe à Salviac est nommé de 4^e classe à Lalinde.

Nos Parlementaires

Améliorations ferroviaires

Ainsi que nous l'avons fait connaître, M. Bouat, député du Lot, et ses collègues de l'Avoyron et du Tarn ont fait, le 5 février dernier, des démarches auprès du Directeur de la Compagnie d'Orléans pour obtenir l'amélioration des relations entre Paris et Toulouse, via Capdenac et notamment entre Brive et Toulouse.

A la suite de ces démarches, M. Bouat vient de recevoir de M. le Directeur de la Compagnie la lettre suivante :

Monsieur Bouat, député du Lot, Vous avez bien voulu me confirmer la démarche faite auprès de moi, le 5 février dernier, au sujet de la création d'un nouveau train express de nuit dans chaque sens, entre Brive et Toulouse par Capdenac, en prolongement du train de Paris.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, la création d'un nouveau train express entre Brive et Toulouse nous occasionnerait des dépenses très élevées de combustible, de machines et d'équipages supplémentaires qui ne seraient pas compensées par un accroissement de recettes.

Toutefois, en vue de donner satisfaction dans toute la mesure possible au desideratum dont vous vous êtes fait l'interprète, nous comprendrions dans les propositions complémentaires que nous adresserons à M. le Ministre des Travaux publics à l'occasion de notre prochain Service (15 mai), la création, entre Capdenac et Toulouse, d'un nouveau train express bi-hbdomadaire prolongeant les trains 71 et 86 de ou pour Paris, le premier, les dimanche et jeudi de chaque semaine (départ de Paris les samedi et mercredi), le second, les lundi et jeudi (arrivée à Paris les mardi et vendredi).

Ces nouveaux trains qui seront en correspondance à Tessonnières avec les trains directs également bi-hbdomadaires de ou pour Albi, circuleraient dans les conditions d'horaires ci-après, savoir :

Paris-Quai-d'Orsay.....	Régulier	dép. 19 25	arr. 8 44
Capdenac.....	Bi-hbd.	dép. 19 25	arr. 8 44
Albi.....		dép. 8 21	arr. 10 14
Tessonnières.....		dép. 8 56	arr. 9 24
Albi.....		dép. 9 24	arr. 10 14
Toulouse.....		dép. 15	arr. 8 21
Toulouse.....	Bi-hbd.	dép. 15	arr. 8 21
Tessonnières.....		dép. 16 13	arr. 16 58
Albi.....		dép. 16 58	arr. 18 16
Capdenac.....	Régulier	dép. 18 27	arr. 5 39
Paris-Quai-d'Orsay.....		dép. 5 39	

Le Directeur de la Compagnie, A. MANGE.

Enseignement primaire

Délégations

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 5 mai, ayant effet du 11 du même mois, ont été délégués provisoirement et jusqu'à nouvel ordre les instituteurs stagiaires dont les noms suivent, savoir :

A Léopard : M. Portal, ex-instituteur rentrant du service militaire ; A Montgesty : M. Dalard, ex-instituteur rentrant du service militaire ; A Reyvignes : M. Carayrou, ex-instituteur rentrant du service militaire ;

A Caniac : M. Delmas, ex-instituteur rentrant du service militaire ; A Rocamadour : M. Monteil, ex-instituteur rentrant du service militaire ;

Compatriote

Notre jeune compatriote M. Jean Vaurès, est nommé sous-chef armurier au 52^e régiment d'infanterie coloniale.

Nos félicitations au jeune armurier qui est le fils de l'ancien limonadier bien connu de la rue Clemenceau.

Service vicinal

Sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot : MM. Balat, Rossignol, Ayroles, Bru, Chantalat, Lavergne, Tocaben, Berthle.

Avis aux porteurs de rentes

5 0/0 1915

Le ministre des finances fait connaître qu'en vue d'éviter tout retard dans le paiement de leurs coupons, les propriétaires de titres au porteur de rentes 5 0/0 1915 doivent déposer, aux fins de renouvellement, ces titres démunis du dernier coupon à l'échéance du 16 mai 1926, au ministère des finances (direction de la Dette inscrite), 31, rue du Bac, ou aux guichets des comptables du Trésor.

Chronique Quercynoise

« CAHORS ! »

Attendu par les lettrés quercynois ce livre arrive avec les beaux jours, au moment choisi pour produire ailleurs l'effet de propagande qu'en attendait son inspirateur et son auteur. Il a tout ce qu'il faut pour y parvenir. D'abord la présentation qui joue dans la fortune d'un ouvrage un rôle dont tout le monde se doute, mais que peu de gens savent complètement. Celle de « Cahors ! » unit la simplicité à l'élégance. On sent que l'éditeur, ayant reçu l'hommage du manuscrit, a mis sa coquetterie à nous le transmettre avenant d'aspect et irréprochable de dispositions typographiques. Les écrivains qui furent appelés à l'honneur de fournir des matériaux à cette entreprise, (les vivants tout au moins) se réjouiront, avec moi, de voir leurs apports aussi heureusement mis en œuvre.

M. Eugène Bosc emploie le mot de mosaïque pour définir une partie, et non la moindre, de son livre. Nul ne pouvait mieux résumer le dessein poursuivi et réalisé. Ce dernier se trouve plus explicitement formulé dans les lettres liminaires qui constituent l'originale préface. « Recueillir les appréciations, jugements et impressions des écrivains de tous les siècles » sur Cahors, telle était la mission acceptée par M. Bosc, à qui M. de Monzie avait demandé : « de faire la « cueillette dans les poèmes et dans « les proses, de fouiller les livres « de voyage et les romans d'amour... »

M. Bosc a accepté d'enthousiasme cette tâche délicate et de longue haleine. La beauté de notre ville a fait parler d'elle beaucoup, depuis les longs siècles qu'elle s'épanouit. Comme la belle vieille de notre François Meynard, Cahors conserve son éclat et le temps n'exerce sur lui que des rigueurs sans arrêt. On n'a donc point cessé de louer sa fière mine et le charme de ses abords. Nul écrivain n'a l'approche sans lui dédier un couplet discret ou enthousiaste suivant son tempérament ; rarement certains aiguissent d'une épigramme la fin de leur envoi. Parmi tant d'appréciations, il était malaisé de choisir sans être trop long d'une part et, d'autre part, sans rien négliger d'essentiel. Il fallait, en outre, que les morceaux cités le fussent avec le souci de faire apparaître, en peu de lignes, la manière de chaque écrivain appelé en témoignage. Enfin, il importait, les rédites étant inévitables, de les présenter de façon à ce qu'elles ne fussent jamais fatigantes, qu'elles vinssent appuyer avec une force érigissante, sur tel ou tel objet pour le mieux exalter et non pour l'alourdir.

M. Bosc me paraît avoir réussi à merveille le tour de force littéraire qu'on demandait à son talent et à sa piété cadurcienne. En se lisant, je pense, il nous offre plus de cent textes dont chacun garde son unité bien que détaché d'un contexte et son originalité bien qu'encadré dans une série.

D'abord la ville dans son ensemble, puis le détail de ses grands monuments, ensuite les délices qu'elle offre au gourmet dont se double l'artiste et l'archéologue, enfin un recueil de morceaux choisis qui va d'Ansonne et de Paul Orose à Marcelle Capy et à Valéry Larbaud, en glissant dans les chansons de geste, les chroniques, les mémoires, les romans, les poèmes, les essais et les articles de revue. Chacun de nous connaissait quelques-uns de ces vers et certaines des proses que voici rassemblés. Mais de combien davantage nous ignorions la douceur, la profondeur, le piquant ?

Les Romains ont peuplé le sous-sol de Cahors d'admirables et minutieux assemblages de pierre. C'est aussi un travail de Romain, au sens propre comme au sens figuré, que M. Bosc place sous nos yeux. Sa mosaïque possède l'unité d'ensemble, la variété de détail, la simplicité et la vigueur qu'il faut pour plaire aux plus difficiles. Quand ses motifs se répètent, c'est pour mieux concourir à l'effet

du dessin général, en le peuplant comme dit Marot :

De mille fruits, de mainte fleur et plante !

Eug. GRANGÉ.

Hôpital-Hospice de Cahors

DON

Mme Maurice Gélis a versé dans la caisse de l'Etablissement, à titre de don manuel, la somme de 1.000 francs, en mémoire du regretté Docteur Gélis qui, pendant près de 30 ans a donné sans compter ses soins dévoués aux malades de l'Hôpital-Hospice.

Au nom des malheureux nous lui adressons nos bien sincères remerciements.

Heureuse initiative

Dans sa dernière séance, la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice a décidé de donner à diverses salles le nom des Docteurs : Ausset, Gélis, Valat, Mendailles.

Nous sommes heureux que ce témoignage de reconnaissance ait été rendu à ces praticiens dévoués dont toute la vie a été employée au soulagement des misères et des infortunes.

Ils ont présidé à l'évolution de notre établissement hospitalier et c'est grâce à leur concours éclairé que celui-ci est aujourd'hui doté de tous les perfectionnements exigés par l'Hygiène moderne.

La population cadurcienne approuvera sans réserves cette heureuse initiative.

En faveur de la Contribution volontaire

Au cours de l'Assemblée générale tenue le 2 mai courant, par MM. les Présidents des Mutuelles fédérées à la Caisse de Réassurance départementale contre la mortalité du bétail, il a été décidé de verser au Comité des Contributions volontaires la somme de 1.000 fr. qui seront prélevés sur les fonds disponibles.

On ne peut que féliciter vivement cette Assemblée de son acte de générosité.

Société des Etudes du Lot

Séance du 29 mars 1926
Présidence de M. DAYMARD
Sont présents : MM. Loviot, Laubat, abbé Sol, Teyssonières, Daymard, Bergon.

M. Jules Bailly, notre excellent confrère de Figeac, fait hommage de son récent travail, *Le Sermoun de Moussu Grandou*, MM. Daymard et l'abbé Sol signalent de nombreux articles parus dans *Les Débats*, *L'Illustration* et la *Petite Girarde*, sur les derniers livres de notre érudit confrère, M. Rey.

M. l'abbé Sol signale dans la « Revue d'Histoire de l'Eglise de France », un article à propos du travail de M. Albe sur la Cour d'Avignon.

M. Teyssonières a trouvé sur la Revue P. O. Midi, un article attrayant, sur Saint-Céré, à propos du dernier livre de Pierre Banot, *Alberte*, et M. Bergon signale que l'aquarelle en couleurs de Roblot, qui est la magnifique rocher bâti de Rocamadour, sert de couverture au Livret guide officiel de la Compagnie d'Orléans, pour 1926.

M. Loviot donne lecture d'un fragment de son grand poème sur le *Siege de Cahors*. M. l'abbé Sol, continue la lecture des « Anciens romans », dont il a trouvé le manuscrit, et entretient la Compagnie des procédés empiriques et superstitieux, employés au XVIII^e siècle, pour la guérison des fièvres.

M. Bergon poursuit le récit du « Grand siège de St-Antoine » décrit par M. Mommé, érudit quercysois, et signale au passage les faits intéressants se rapportant à la domination anglaise en Quercy.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jean Viguié, décédé à Levallois-Perret (Seine) à l'âge de 53 ans.

M. Viguié, musicien agiste au 7^e d'infanterie, avait été pendant de longues années cantinier, à la caserne Bessières.

Il était très connu à Cahors où il comptait de nombreuses sympathies.

M. Viguié était décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Nous adressons à Mme veuve Viguié, à ses enfants et à la famille nos sincères condoléances.

Palais des Fêtes

Grande Soirée dansante offerte à la Jeunesse Cadurcienne par la Direction : **Mercredi 12 Mai**, dans la coquette salle du Palais des Fêtes, sera donnée une grande soirée dansante avec le concours d'un orchestre symphonique et jazz-band sous la direction de M. Balsaux.

Ouverture des portes à 21 heures. Les Dames et les Dames qui n'auraient pas reçu leurs cartes d'invitation sont priées de vouloir bien les retirer au Palais des Fêtes, elles leur seront remises gracieusement.

LA DIRECTION.

Un jugement intéressant

Le tribunal correctionnel de Béziers vient de prononcer un jugement intéressant à propos d'un accident de motocyclette.

Il a retenu la responsabilité d'un pharmacien de Roujan, M. Roques qui avait prêté à son préparateur sa moto.

Ce dernier, qui renversa sur la route un autre motocycliste, qui fut grièvement blessé, a été condamné à 100 fr. d'amende et à 5.000 fr. de dommages-intérêts. M. Roques étant déclaré civilement responsable.

Le tribunal estime que le fait d'avoir prêté sa motocyclette, même un jour férié, à son employé, constituait une négligence dont la responsabilité incombait au pharmacien.

Réunion des Ascendants de la Grande Guerre

Les Ascendants de toutes catégories sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 9 mai, à 15 heures au Palais des Fêtes (entrée gratuite, présence indispensable).

Ordre du jour

1^o. — Transformation possible de l'allocation en pension définitive pour tous les ascendants.

2^o. — Participation au congrès des 29 et 30 mai présidé par M. le Ministre des Pensions.

Tribunal Correctionnel

Audience du 6 mai 1926
COUPS ET BLESSURES

Henri Legloy, 38 ans, journalier à Puy-l'Evêque a frappé une femme qui avait adressé des reproches à son fils. Le papa ne voulait pas que son petit fut grondé et cependant le moutard s'était montré impertinent à l'égard de la femme.

Legloy est condamné pour coups et blessures à 50 francs d'amende.

VOYAGE SANS BILLET
Edmond D... 23 ans et sa sœur âgée de 24 ans montèrent dans le train à Montpezat pour se rendre à Caussade, mais sans prendre de billet.

Le contrôleur les pinça. Cont : 10 francs d'amende à chacun.

INFRACTION
Pour défaut de carnet d'identité et d'immatriculation, un ouvrier espagnol Manuel Brico, demeurant à Trespoux est condamné à deux amendes de 5 francs chacune.

Etat-civil de la Ville de Cahors

du 1^{er} au 8 mai 1926
Naisances
Teschin Joseph, à St-Ambroise.

Moliner Odette, rue de la Halle. Malbec Pierre, avenue de la Gare, 5.

Publication de mariage
Combarieu Armand, auxiliaire au P. O. et Sarlané Charlotte, s. p., à Cahors.

Mariage
Major Maurice, propriétaire-cultivateur, et Blanc Marie, s. p.

Décès
Mignot André, 7 mois, rue de la Guinguette.

Vergne, épouse Vergne, s. p., 36 ans, rue P.-Wilson.

Delpech, Vve Alexandre, s. p., 80 ans, avenue de la Gare, 1.

Boudée Arlette, 7 jours, rue St-André, 4.

SERVICE DES PHARMACIES
Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 9 Mai 1926 par la

Pharmacie PALAME
Boulevard Gambetta

Palais des Fêtes

Grande Soirée dansante offerte à la Jeunesse Cadurcienne par la Direction : **Mercredi 12 Mai**, dans la coquette salle du Palais des Fêtes, sera donnée une grande soirée dansante avec le concours d'un orchestre symphonique et jazz-band sous la direction de M. Balsaux.

Ouverture des portes à 21 heures. Les Dames et les Dames qui n'auraient pas reçu leurs cartes d'invitation sont priées de vouloir bien les retirer au Palais des Fêtes, elles leur seront remises gracieusement.

LA DIRECTION.

Chronique des Théâtres

ROYAL-CINEMA

Programme des 8 et 9 Mai (mat. et soirées)
Documentaire — Actualités
SURVIE MAGIQUE

grand drame en 6 parties dans les décors les plus merveilleux de l'Inde
Toutou, Toutou et Tototo
comédie comique en 2 parties

PALAI DES FÊTES

SAMEDI 8 (soirée)
DIMANCHE 9 (matin et soir)
L'Amour espiègle

Charmante comédie (6 parties)
interprétée par Constance Talmadge
L'Optimiste, comique (2 parties)
Pathé-Revue, documentaire

SURCOUF (3^e époque)
ORCHESTRE
Direction : G. BALSaux, professeur de violon

Grande Soirée dansante offerte à la Jeunesse cadurcienne par la direction du Palais des Fêtes, le Mercredi 12 Mai 1926 à 21 heures.

CHRONIQUE SPORTIVE

Vel-Auto-Lotols
Tous les membres de la société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 12 mai à 21 heures précises au siège social (café de Bordeaux) présence indispensable. Ordre du jour : course du 16 mai. Organisation des contrôles.

LA COMPAGNIE DU BOURBONNAIS

à l'honneur d'informer ses Abonnés électriciens que pour assurer la sécurité des ouvriers travaillant à la réfection du portail de l'Hotel de Ville (travaux qui nécessitent la démolition partielle du poste de transformation) le courant sera coupé le dimanche 9 Mai, de 7 h. 30 du matin à 19 h. du soir.

LA FIGEACOISE — VALSE D'HYVER

Musique et Paroles de R. COLY
J.-B. NOUYRIT, CAHORS

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

LUTHERIE D'ART, PIANOS, MUSIQUE, LEÇONS
Réparations, Accorde, Location

Il est attaché à la maison un RÉPARATEUR spécialiste de Paris pour la réparation des pianos, harmoniums, des tournées suites d'accords sont organisées.

Tous les Travaux sont garantis sur factures
ACHATS et VENTES D'INSTRUMENTS ANCIENS
RÉPARATIONS — EXPERTISES
J.-B. et Jean NOUYRIT
24, boul. Gambetta, CAHORS

« TERMINUS-HOTEL »

Le plus Grand Confort
RESTAURANT CHIC DE GOURMETS

Avec sa Cuisine de premier ordre
SA CAVE RENOMMÉE
VINS & LIQUEURS de Grandes Marques

GRANDES SALLES
pour Noces, Banquets & Lunchs
CAHORS — (Nouvelle Avenue)
TÉLÉPHONE : N° 50

Arrondissement de Cahors

Lauzès
Accident. — Nous apprenons que le 11 avril dernier, M. Aubin, domestique chez M. Richard, propriétaire et boucher à Lauzès, qui allait procéder au curage de rigoles d'un pré de M. Richard, fit une chute de bicyclette dans la côte de St-Martin-de-Vers, et se fit d'assez nombreuses blessures.

Deux autres cyclistes, passant peu après, le ramenerent chez M. Richard.

M. le D^r Jardel, appelé aussitôt, lui donna les soins que nécessitait son état. Nous croyons savoir que d'après M. le D^r Jardel, et sauf complications, cette chute entraînera une incapacité temporaire de 30 jours.

Nous souhaitons à M. Aubin un prompt rétablissement.

ROBERT BOUTEFEU

Chauffeur
PAR
la Comtesse de BAILLEHACHE

VII

Le marquis de Plomeur sortit dès le matin et n'osa rentrer qu'à l'heure du déjeuner, tant était grande sa crainte de rencontrer lady Silversmith venant aux renseignements. Il flâna au Bois, flâna le long des belles devantures du quartier de l'Opéra. Il avait une pénible impression de déchéance... et se rendait compte de ce que tout ce qu'il avait aimé était du luxe. Éléance des vêtements, logis somptueux, service zélé, équitation, bibelots choisis, odeurs agréables... beauté, repos, lectures... luxe, luxe ! Maintenant ce serait la fatigue, la sueur qui colle, les nuits dans les taudis ou sur la route, les mains crevassées, les reins alourdis, la tête vide, la guerre, sans l'excitation sainte de la poursuite de l'envahisseur... la petite lutte mesquine et stupide, lassante, quotidienne, pour le pain, pour la vie.

Evidemment il était facile d'accepter, même au dernier moment, l'invitation du prince de la Tour d'Angoumois, C'était se ferrer comme un ver

dans une noisette. Mais Plomeur avait de la race : il n'aurait pu vivre avec le mépris de soi-même.

— Je veux me dépanner par mes propres moyens ! dit-il à mi-voix. Comme il rentrait, le maître d'hôtel qui prit sa canne et son chapeau, l'avertit :

— Dans le salon chinois est une dame que je ne connais pas. Elle voulait parler à Monsieur le marquis, mais quand elle a su que monsieur le marquis était sorti, elle a demandé monsieur le prince.

Damien ne sut résister au plaisir enfantin d'écouter ce que Maxence dirait à la visiteuse. Il se rendit dans le fumoir dont la porte de communication avec le salon chinois était ouverte ; par là, à travers la glace sans tain, il pouvait voir sans être vu.

Lady Silversmith était venue seule. Elle parlait lentement et assez fort : « ...pour un demoiselle, vous comprend, votre Grâce ? Ce serait pour moi seule, je demanderais pas toutes ces choses, mais pour mon fille, et puis, mon fille et moi, sont désespérées de voyager beaucoup, c'est pourquoi. »

Le prince répondit : — Vous pouvez être certaine, madame, que vous ne sauriez trouver un compagnon, un défenseur plus parfait que Boutefeu. La princesse faisait de longs voyages seule avec lui.

— All right, alors, je suis très content de être capable engager ce chauffeur. On risque si tellement quand on connaît pas ! Excusez-moi, Votre Grâce, d'avoir dérangé. C'est cause parce que le Marquis était dehors... Je remercie beaucoup Votre Grâce.

Madame, mes hommages ! — Un coup de sonnette, une porte qui s'ouvre, se referme, le choc léger de la grille d'entrée... Maxence passa dans le fumoir :

— Hé ! quoi, vous étiez là ? — Depuis une minute... C'est très drôle, n'est-ce pas ? Je voudrais bien en rire... Somme toute, c'est une zwane, comme diraient les Belges... une zwane... Vous devriez rire aussi.

Le prince était soucieux : — Oui, je devrais rire... mais je ne trouve pas cela drôle du tout. Cette femme est très commune, autoritaire... Je l'ai prévenue que vous refuseriez de vous charger de promener le petit chien... Cela a failli tout rompre... oui, parfaitement !

Damien éclatait de rire : — Excusez-moi, Maxence... c'est bouffin !

La Tour d'Angoumois ébaucha un sourire : — Et quand « entrez-vous » ? — Demain matin. — Vous êtes bien décidé ? — Irrévoquablement.

Puy-l'Evêque
Notre foire du 5 mai... a été renvoyée à mardi prochain, 11 mai.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Elat civil du 30 avril au 7 mai.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Darbonne qui sera ouverte après demain lundi 10 mai courant.

Il vous remerciant de l'empressement que vous avez mis à venir vous joindre à eux en cette fête de l'Amitié... ils vous adressent à ce banquet un témoignage de leur sympathie et de leur affection.

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Il est heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics...

Dernière heure

Au Maroc

Notre aviation effectuée des bombardements massifs

L'aviation a recommencé ses opérations au cours des négociations, en effectuant des bombardements massifs sur les rassemblements et les centres importants ennemis.

Les troupes du groupement Est ont commencé leur mouvement dans la région de Kert, conjugué avec celui des troupes espagnoles vers Azib-de-Midar.

Le général Boichut est arrivé à Rabat venant de Sidi-Alli-Bourkha, où il a pris sur place les dispositions nécessaires en vue des futures opérations.

D'autre part, diverses tribus de la région Ouest, ayant réclamé notre arrivée chez elles, il est possible de prévoir que nous ne demeurerons pas sourds à leurs appels.

En Angleterre LA GREVE GENERALE

« Pas de compromis » proclame le gouvernement

La British Gazette publie son troisième numéro, daté du vendredi 7 mai. Parmi les communications du gouvernement, il s'en trouve une qui débute par la phrase suivante:

« Chacun doit se rendre compte qu'en ce qui concerne la grève générale, il ne saurait être question d'un compromis, quel qu'il soit. Le pays brisera la grève générale ou bien la grève générale brisera le pays. »

Des bateaux arrivent

Les ports de la cité reprennent leur activité. Un signal d'Harwich et de Grimsby des arrivages de bateaux danois, hollandais, belges, allemands. Les marchandises pressables qui ont été déclarées ont été expédiées à l'intérieur.

Sérieux désordres en Ecosse

De graves désordres se sont produits à Glasgow, dans le quartier de l'Est, où résident surtout la population. 66 arrestations ont été opérées. Il y a plusieurs blessés.

Des gens sans aveu ont mis à sac les débits de boissons et des magasins de chaussures. La police a déblayé tout le voisinage du dépôt des trams, qui était le centre des désordres, mais il a fallu pour cela plusieurs charges à coups de gourdin.

A Aberdeen (Ecosse), une foule évaluée à 5.000 grévistes a arrêté des tramways et brisé des vitrines. La police a chargé au bâton et a réussi à disperser la foule.

La convention commerciale franco-allemande

Le Conseil d'empire a approuvé toute une série de projets de lois, entre autres la convention conclue le 3 avril dernier entre les délégations commerciales française et allemande. Seuls, les députés du Brunswick, de Mecklenbourg et de la Prusse Orientale ont fait des objections à cet accord qui, à leurs avis, risque de mettre en péril l'industrie des conserves et la culture maraîchère allemandes.

M. Henry Bérenger sera de retour à Paris fin mai

Le départ de M. Henry Bérenger est définitivement fixé au samedi, 22 mai. Notre ambassadeur embarquera sur le Paris pour être de retour en France le 26 mai, au moment de la rentrée des Chambres et de la discussion devant le Parlement de l'accord de Washington.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45. Dépôt à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

Halte-là !!

Nos chaussures peuvent avoir la même apparence et coûter mille prix qu'ailleurs, mais vous ne trouverez nulle part la qualité et les prix que vous aurez à la CORDONNERIE GÉNÉRALE, rue Marchal-Poch, 10, parce qu'elle fabrique elle-même la plus grande partie de ses chaussures. Visitez-la !

VOITURES D'ENFANT LA PRÉSERVATRICE

a suspension souple et stable rivalisant la suspension à courroies N'achetez pas avant d'avoir vu Nos Modèles

Motobécane

Laplus simple, laplus économique des motos 2 CV. 40 km. à l'heure PRISE A L'USINE : 1.455 fr. AGENT RÉGIONAL BESSAC, CYCLES 28, QUAI DE REGOURD, A CAHORS

ON DEMANDE Une Bonne sérieuse

Sachant faire Cuisine S'adresser : 8, rue Jean-Carville

Import. Société d'assurances tous risques

dom. AGENTS GÉNÉRAUX Très bonnes conditions Ecrire : SAVOYARDE 39, r. de Moscou, PARIS

ON DEMANDE Garçon coiffeur

sachant bien faire les tresses et désirant apprendre la Coiffure pour Dames. BONS GAGES Situation d'avenir pour garçon sérieux et un Apprenti présent par ses parents. POPPITON, coiffeur pour dames, CAHORS (Lot)

SUIS ACHETEUR D'ESCARGOTS BLANCS

« dit GUILLAUME » Mmo ESTRALDE, Mde légumes 2, RUE DU CHATEAU-DU-ROI (en face la Prison)

De nombreux américains débarquent en France

Le record du nombre des Américains venant villégiaturer en France a été battu aujourd'hui : quatre paquebots en ont débarqué hier : 1.800 à Cherbourg et 1.000 au Havre.

LES CHANGES

Voici les cours des changes ce matin : Livre : 154,55. Dollar : 31,85.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Emillienne GAYRAL, née GOMBAUD : Madame veuve Alphonse GAYRAL, née FIEUZAL ; les familles GAYRAL, GOMBAUD, FIEUZAL, CONSTANS, DUPAU de GINOUNEAU du VERDIER, DELFOUR, GOMBAUD, PAGES DU PORT, FAURE et DUPLAN ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Henri GAYRAL

Négociant leur époux, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent, allié et ami, décédé à Toulouse, rue Peyras, n° 4, à l'âge de 53 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et le prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu dimanche 9 mai 1926, quinzaine heures trente, en l'église d'Albas (Lot). On se réunira à la maison mortuaire, à la Rivière-Haute, à Albas (Lot). Ni fleurs ni couronnes. Il ne sera pas fait d'autre invitation.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Jean VIGUIÉ : Monsieur et Madame Léon VIGUIÉ, Monsieur et Madame Roger ROBERT, Mademoiselle Jeanne VIGUIÉ (en religion) Marie-Hélène), Mademoiselle Juliette VIGUIÉ (en religion) Marie BECKMANS), Mademoiselle Odette VIGUIÉ ; Monsieur André VIGUIÉ, Mademoiselle Hugette VIGUIÉ, Messdemoiselles Jeanine et Micheline ROBERT ; Madame veuve RAYNALDY ; Madame veuve RUEYRES, Monsieur et Madame AVEVEL ; Monsieur et Madame Jean RUEYRES, Monsieur et Madame Paul VIELCAZALS, Monsieur et Madame Adrien REBEYROL. Les familles VIGUIÉ, VIELCAZALS, RAYNALDY, RUEYRES, AVEVEL, GRANOUI, ROBERT, FABRE, LABARRIERE, MAURY, BOUDY, TALAYSSANT, MOURGUES ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jean VIGUIÉ

Décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Paris, muni des sacrements de l'Eglise, le 4 mai 1926, à l'âge de 53 ans, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 9 courant à 10 heures très précises, à Saint-Denis-Catus. Réunion à la gare de Saint-Denis-Catus. Madame VIGUIÉ 7, rue Vergniaud, LEVALLOIS-PERRET (Seine)

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45. Dépôt à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

Halte-là !!

Nos chaussures peuvent avoir la même apparence et coûter mille prix qu'ailleurs, mais vous ne trouverez nulle part la qualité et les prix que vous aurez à la CORDONNERIE GÉNÉRALE, rue Marchal-Poch, 10, parce qu'elle fabrique elle-même la plus grande partie de ses chaussures. Visitez-la !

VOITURES D'ENFANT LA PRÉSERVATRICE

a suspension souple et stable rivalisant la suspension à courroies N'achetez pas avant d'avoir vu Nos Modèles

Motobécane

Laplus simple, laplus économique des motos 2 CV. 40 km. à l'heure PRISE A L'USINE : 1.455 fr. AGENT RÉGIONAL BESSAC, CYCLES 28, QUAI DE REGOURD, A CAHORS

ON DEMANDE Une Bonne sérieuse

Sachant faire Cuisine S'adresser : 8, rue Jean-Carville

Import. Société d'assurances tous risques

dom. AGENTS GÉNÉRAUX Très bonnes conditions Ecrire : SAVOYARDE 39, r. de Moscou, PARIS

ON DEMANDE Garçon coiffeur

sachant bien faire les tresses et désirant apprendre la Coiffure pour Dames. BONS GAGES Situation d'avenir pour garçon sérieux et un Apprenti présent par ses parents. POPPITON, coiffeur pour dames, CAHORS (Lot)

SUIS ACHETEUR D'ESCARGOTS BLANCS

« dit GUILLAUME » Mmo ESTRALDE, Mde légumes 2, RUE DU CHATEAU-DU-ROI (en face la Prison)

Etablissements GONCHON-QUINETTE A LA SAMARITAINE

ruo Georges-Clemenceau & place Galdemar - CAHORS

ACTUELLEMENT GRAND CHOIX DE COSTUMES Pour COMMUNIANTS MARINS - QUARTIERS-MAITRES & COMPLETS

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

A LA SAMARITAINE Rue Georges-Clemenceau & Place Galdemar CAHORS

TELEPHONE : 149. OUVERT TOUTS LES DIMANCHES jusqu'à MIDI

A VENDRE

1 Fusil de chasse HAMMERLESS Calibre 16. - ETAT NEUF S'adresser au Bureau du Journal

Entreprises Générales

Maçonnerie Ciment armé Carrelages Couvertures et Crépissages EN TOUS GENRES LABOUDIE frères Entrepreneurs 2, rue Saint-Pierre, CAHORS (Lot)

VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT on restant chez vous? Tricotez sur machine DUBIED, n° 137. DUBIED, 198, R. Lafayette, PARIS (X^e). Aucun frais.

MAISON seule à louer

4 PIÈCES CAVE VOUTÉE 33, rue St-Barthélemy, CAHORS

A VENDRE VACHES NORMANDES PLEINES & MOUTONS RACE CHARMOISE LES BOUSSSES, MERCURS (Lot)

A VENDRE (bonne occasion) TUILES CANAL

S'adresser DENEUX, négociant, DÉGAGNAC (Lot)

DURÉE ECONOMIQUE EVERITE

Puis durable que la Tôle et l'Alu

PLAQUES ONDULÉES Remplaçant la Tôle ondulée

ARDOISES PANNEAUX toutes Toitures tous Formats RUCHES Articles de Jardin

Incristallisable, Résistant, Durable, Facile à installer, Facile à entretenir, Non sensible à l'humidité, Non sensible à la chaleur, Non sensible au gel, Non sensible aux acides, Non sensible aux alcalis, Non sensible aux produits corrosifs.

AG. GÉN. S. S. S. 33, C. du Pavé des Châtreaux BORDAUX Téléphone 9

Paris, Échant. et Catalogue gratuits sur demande

EN VENTE chez les Marchands de Matériaux, quincailleries, etc.

EVERITE est une marque déposée. L'acheter sur nos plaques ondulées et sur les factures des fournisseurs.

SOLIDÉ ECONOMIQUE

HOTEL ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAUBUSSE-LES-BAINS

Près DAX (Landes)

Propriétaires : ANNEQUIN-LABOUBE

BAINS DE BOUES

Guérison radicale des rhumatismes sous toutes leurs formes

EAUX les plus chaudes de la région de Dax.

BAINS plus naturels parce qu'ils sont pris dans la Source même émergeant du sol.

PENSION beaucoup moins chère qu'à Dax.

Confort Moderne

REDUCTION SENSIBLE POUR LES GENS DU LOT, M. ANNEQUIN, étant de Larroque-de-Arros, et voulant faire connaître son Etablissement à ses compatriotes. Ecrire pour renseignements au Directeur de l'HOTEL-DES-BAINS, à SAUBUSSE (Landes).

A VENDRE Tracteur Case 9/18

Parfait état de marche LABARTHE, grains, PUY-L'EVÊQUE (Lot)

FOUDRES chêne toutes contenances

CUVES et tous genres futaie POMPES à VIN JAVA PRESSEURS GARIN Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région

MATERIEL VINICOLE MM. LAPOURÉ & ROBERT, à PRATSSAC (Lot)

A VENDRE

On dem. UN MÉNAGE sérieux ou homme et femme séparément (homme pour jardin, femme comme servante-cuisinière) — Bons appis. — Réf. exig. Ecr. MAURISSANE, Costre-Nègre, Brive

A VENDRE

VIN DE BOURGOGNE 4 CRUS Corton, Mercurey, Château des Papes Côte de Beaune En bouteilles ou fûts de 55 litres S'adresser au Bureau du Journal sous le No 101.

Du Choix d'un Journal Financier

Le Capitaliste qui veut assurer un avenir à sa famille et le rendement de son portefeuille a besoin, plus que jamais, d'un journal financier impartial, indépendant et parfaitement informé.

Le MONITEUR FINANCIER est l'un des vétérans de la Presse financière (68^e année d'existence). Il possède une documentation complète sur toutes les valeurs (à conserver, à vendre, à éviter).

Le MONITEUR FINANCIER donne tous les Vendredis une Cote des Valeurs, des Informations, des conseils de placement. Il se charge de la surveillance des portefeuilles et satisfait ainsi à toutes les exigences des Abonnés.

Le MONITEUR FINANCIER est conçu et rédigé dans un but essentiellement pratique et utilitaire ; faire gagner de l'argent à ses Abonnés pour en augmenter le nombre. Il suffit de consacrer la Collection du Journal pour s'en convaincre.

Labonnement est de Frs 125, par An, mais à titre d'essai et pour permettre à ceux de l'apprecier, le MONITEUR FINANCIER sera envoyé gratuitement pendant 2 mois sur simple demande.

L. LE MONITEUR FINANCIER 26, Boulevard Magenta, 26 - PARIS

RELIGIEUSE

donne secret pour guérir : Pigeon et Hépatites, Maitre Nègre, à Rambouillet

Bibliographie

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui publie dans son numéro du 1^{er} mai 1926 : « Ma rencontre avec le P. Charles », par Jean Cocteau. — « La vraie liberté de l'art », par Jacques Maritain. — « Le chiffre », par Alexandre Arnoux. — Jean Racine politique : « Britannicus », par Lucien Dubouché.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.
L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.
PLON, 8, rue Garancière. Paris. Le numéro : 2 fr.

ETUDE DE

M. J.-B.-E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE

PAR
autorité de Justice

Le public est prévenu que **Dimanche 16 Mai 1926**, à 9 heures et jours suivants et toutes s'il y a lieu, à Monique, Maison Lagard, place publique, il sera procédé par autorité de Justice et par mon ministère à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers saisis sur la tête de Monsieur LAGARD et consistant en :
Glaces, Garnitures de cheminées, Tableaux, Lits, Armoires, Vaisselle, Pendules, Chaises, Fauteuils, Tables, Suspensions, Bahut, Tables de nuit, Garnitures de lit, Tables de toilette, Commodes, Grande Armoire, Montres, Chaudrons et autres objets divers.

Le prix de la vente sera payé comptant 12 0/0 en sus, et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

Pour placard.

Signé : CONTOU.

HORLOGERIE SUISSE
RICHARD JAKUBOWSKI
Horloger-Bijoutier
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis
CAHORS

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION
d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie
et Orfèvrerie
PIÈCES DE COMMANDE
Travail soigné - Exécution rapide
Prix modérés défont toute concurrence
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles
Vieux Dentiers
N. B. - Toutes les Réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

A VENDRE UNE MAISON

SITUÉE
32, rue du Château-du-Roi, CAHORS
Comprenant
Rez-de-Chaussée
2 Etages (2 Chambres à chaque étage)
Cave et Grenier

S'adresser à M^e Jean FABRE, Notaire

VOULEZ-VOUS VENDRE

ou

ACHETER
Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'agrément
Une MAISON - Une VILLA
Un FONDS de COMMERCE
ou n'importe quel Immeuble
ADRESSEZ-VOUS A

M. J. DELLARD
Cabinet Immobilier
1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
Le plus anciennement créé
R. C. G. F. 1926

OCCASIONS

A L'HOTEL DES VENTES

4, rue Blanqui
Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. - Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bibelots bronze, Objets d'art, Cuirre fantaisie, etc., etc.
La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

Imp. COUJANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

Etude de M^e René BILLIÈRES, Licencié en droit, Avoué à Cahors, 63, boulevard Gambetta

Vente sur Licitation

les étrangers admis

D'UNE MAISON

sise à FUMEL, Avenue de l'Usine, avec Cour et Jardin

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI QUATRE JUIN MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **DEUX HEURES DU SOIR**, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par devant Monsieur le Président d'audience.

On fait savoir à qui il appartient :
Qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le treize novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié tant à avoué qu'à partie.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o Monsieur OSCAR CADEL, forgeron, demeurant et domicilié à Soturac, et de 2^o Mademoiselle Maria LABROUE, célibataire majeure, demeurant et domiciliée à la Roquette, commune de Frayssinet-le-Gélat, lesquels ont pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître René BILLIÈRES, et font élection de domicile en son étude audit Cahors, boulevard Gambetta, numéro 63.

En présence ou elle dûment appelée de Madame Noémie POTARD, veuve du sieur Hugues LABROUE, demeurant et domiciliée à la Roquette, commune de Frayssinet-le-Gélat, partie collicitante, ayant Maître Jean MÉRIG pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé, le **VENDREDI QUATRE JUIN MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **DEUX HEURES DU**

SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins conmais.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, et en un seul lot des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre le sieur Hugues LABROUE, quand vivait propriétaire et négociant à la Roquette, commune de Frayssinet-le-Gélat, et son épouse, la dame Noémie POTARD.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître BILLIÈRES, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

1^o Une maison sise commune de Fumel, avenue de l'Usine, paraissant figurer sur un sol numéro

1411, section D du plan cadastral de Fumel ainsi que la cour qui lui fait suite au nord.

Cette maison est en bordure de l'avenue sur laquelle est sa façade principale. Elle a un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier qui pourrait faire un deuxième étage. Le rez-de-chaussée comprend un corridor et quatre chambres ou cuisine pourvues de cheminées. Le premier étage se compose aussi de quatre chambres ou cuisine, ayant chacune sa cheminée et d'une petite pièce de débarras ouvrant sur le pailier de l'escalier. Chaque pièce de la maison est éclairée au sud ou au nord par une fenêtre.

Dans la cour, au nord-est, un puits et de petites constructions.

Le tout est placé entre l'avenue de l'Usine et la voie ferrée et confronte en outre à propriétés Lassaque et Calassou ou leurs ayants droit.

2^o Une terre sise au lieu de Pons, même commune, paraissant figurer sous le numéro 1410 de la même section et plan (sans garantie) pour une surface de six ares trois centiares, alors qu'elle paraît avoir douze ares environ, placée à son nord, entre le chemin de Pons et la voie ferrée, et confrontant en outre au levant et couchant à propriétés Esparnac et

Devillars ou leurs successeurs. Cette terre est actuellement en jardin pour les locataires du restant des immeubles.

Nota. - La maison ci-dessus est actuellement occupée en partie, suivant baux verbaux, par deux locataires au mois, payant à terme échu : Madame Florenty et Monsieur Murgis. - Reste un appartement libre.

MISE A PRIX

Les immeubles précités seront mis en vente en un seul lot sur mise à prix de dix mille francs, ci .. 10.000 fr.

FACULTÉ DE BAISSER

LA MISE A PRIX

Aux termes du jugement ordonnant la vente, Monsieur le Président d'audience est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix au cas où il ne surviendrait pas d'enchère sur celle ci-dessus fixée.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris les frais de partage et la remise proportionnelle due aux avoués seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication, dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître BILLIÈRES, avoué.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 8 mai 1926.

L'avoué poursuivant,
R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mai 1926, folio . case . Reçu : trois francs soixante centimes.

Le receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître René BILLIÈRES, avoué poursuivant, ou à Maître Jean MÉRIG, avoué collicitant, lesquels, comme tous autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

Cahors, Imp. COUJANT.

Étude de M^e SERINDOU, avoué à Figeac, rue Séguier, successeur de M^{es} ALANCHE et BODIN

VENTE SUR LICITATION

à suite de surenchère du sixième

D'UN CORPS DE BIENS

sis à Lafagette, commune de Prendeignes canton Est de Figeac

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **QUATORZE HEURES** à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur pied de requête collective, en chambre de conseil, par le Tribunal civil de Figeac, à la date du huit octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré,

Il sera :

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o Monsieur Frédéric LAMANILEVE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), poursuivant la vente et surenchérissant ; 2^o Monsieur Henri LAMANILEVE, propriétaire-cultivateur, demeurant à Lafagette, commune de Predeignes, poursuivant la vente et adjudicataire surenchéri ; 3^o Madame Aurélie VERNIERE, sans profession, veuve du sieur Jean LAMANILEVE, demeurant à Saint-Ouen (Seine), rue Eugène-Berthon, numéro 76, agissant tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, René LAMANILEVE, issu de son mariage avec feu Jean LAMANILEVE ; 4^o Monsieur Louis MONTILLET, propriétaire-cultivateur, demeurant au Fraysse, commune de Lissac, agissant comme mandataire spécial de la dame Maria CALMEJANE, son épouse, internée à la maison de santé de Leyme.

Tous les sus-nommés poursuivant

la vente, ayant Maître SERINDOU pour avoué constitué demeurant à Figeac, rue Séguier,

agissant, Frédéric LAMANILEVE comme héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de sa mère, la dame Mélanie LAVERGNE, veuve LAMANILEVE, de conjus ; le mineur LAMANILEVE, comme héritier bénéficiaire seulement de la dite dame, sa grand-mère paternelle, et sous réserve par Monsieur MONTILLET, ses qualités, au nom de la dame Maria CALMEJANE, sa femme, de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire seulement la succession de la dame Mélanie LAVERGNE, mère de cette dernière.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur DELFAU Albert, marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard Diderot, numéro 7, « pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur René LAMANILEVE, sus-nommé », n'ayant pas d'avoué constitué,

Il sera procédé à la vente et adjudication au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, au Palais de Justice de Figeac, le **VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **QUATORZE HEURES**, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

1^o Un enclos, composé d'une maison d'habitation comprenant cuisine et chambre, au rez-de-chaussée, cave en-dessous et grenier au-dessus, avec grange attenante, d'un four et fournil, d'un séchoir avec étables, le tout bâti en pierres, couvert en tuiles, d'un jardin, d'un puits, d'une cour ou pâture, et d'un pré sur le derrière, le tout d'un seul tenant, sis au village de Lafagette, commune de Predeignes, canton est de Figeac, confrontant dans son ensemble à chemin public, maison Destruel, propriété Destruel et chemin d'exploitation, le tout paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Predeignes, sous les numéros 744, 745 et 746, section C, pour une contenance de seize ares, quatre-vingts centiares ;

2^o Un immeuble en nature de chènevière, prés, bois, châtaigneraie et terre, appelé « le Pichet », sis dans les dépendances du village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer, sous les numéros 758 et 759, section C, du plan cadastral de la dite commune pour une contenance de quarante-quatre ares cinquante centiares, confrontant dans son ensemble à chemin public, à chemin d'exploitation et à propriété Destruel ;

3^o Deux petits immeubles en nature de prés ou pâtures séparés

par un chemin d'exploitation, appelé « Lafagette », sis dans les dépendances du village de ce nom, commune de Predeignes paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros 782 p., 786, 787, section C, pour une contenance de dix-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant dans son ensemble à propriétés Bedou, Bouscarrel et à chemin d'exploitation ;

4^o Un pré appelé « Le Lourou », sis dans les dépendances du dit village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 753 p., pour une contenance de soixante ares, confrontant à propriétés Destruel, Lagarrigue, Bedou et à l'article ci-dessus désigné, appelé le Puchet ;

5^o Un immeuble en nature de terre labourable et bois, châtaigneraie, appelé « Pech-Lagache », « Bois-Grand » et « Pierre-Longue », sis dans les dépendances du village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 664 p., 649 et 655, section C, pour une contenance totale de un hectare, vingt-neuf ares, vingt centiares, confrontant dans son ensemble à propriétés Sénézeignes, Monnal, Bouscarrel, Labro, Lagarrigue et à chemin d'exploitation ;

6^o Un immeuble en nature de bois, châtaigneraie, appelé « Le Plantadis », sis dans les dépendances du dit village de Lafagette, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes sous le numéro 706 de la section

C, pour une contenance de neuf ares, dix centiares, confrontant à propriétés Antraygues et à chemin d'exploitation de tous autres côtés ;

7^o Un immeuble en nature de bois, châtaigneraie ou bruyère, appelé « Le Moulinou », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes sous le numéro 694, section C, pour une contenance de cinquante-sept ares, dix centiares, confrontant à chemin d'exploitation et à propriétés Latapie, Destruel, Lagarrigue et Bouscarrel ;

8^o Un immeuble en nature de pré et terre labourable, appelé « Four Cayreignes », sis dans les dépendances du village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes sous les numéros 815, 816, 817, de la section C, pour une contenance totale de soixante-neuf ares, vingt centiares, confrontant dans son ensemble à chemin public, propriétés Salesses, Bonnarel, Gratiat, Bedou, Lagarrigue et Bouscarrel ;

9^o Un immeuble en nature de taillis, ou bruyères, formant deux parcelles séparées par la propriété Salesses, appelé « Les Soules », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes, sous les numéros 834 et 836, de la section C, confrontant dans leur ensemble à propriétés Lagarrigue, Fournant, Gratiat et à un ruisseau, propriété Salesses, au milieu, comme il est dit ci-dessus.

Les immeubles ci-dessus dési-

gnés dépendent de la succession de la dame Mélanie Lavergne, quand vivait, veuve en premières noces du sieur Romain Calmejane et en deuxième nocces du sieur Julien Lamanileve, demeurant et domiciliée au village de Lafagette, commune de Predeignes, où elle est décédée le dix-huit mars mil-neuf cent vingt-cinq.

Ces immeubles ont été vendus sur licitation, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, par devant Monsieur DUPUY, juge-commissaire, à la date du vingt-trois avril mil neuf cent vingt-six, au profit de Monsieur Henri LAMANILEVE, sus-nommé, qui en a été déclaré attributaire, moyennant la somme de dix mille francs.

Mais, par acte fait au greffe du Tribunal civil de Figeac, en date du premier mai mil neuf cent vingt-six, Monsieur Frédéric LAMANILEVE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ayant Maître SERINDOU pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix des dits immeubles et l'a porté à la somme de onze mille six cent soixante-dix francs, outre les charges.

En conséquence de cette surenchère, les immeubles dont s'agit seront exposés de nouveau aux enchères, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, le **VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, sur la mise à prix de onze mille six cent soixante-dix francs, montant de la surenchère, ci 11.670 fr.

Le cahier des charges dressé par Maître SERINDOU, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix ; ceux de surenchère du sixième, les frais de toute nature pour parvenir à la revente seront aussi payés par l'adjudicataire sur surenchère, en diminution du prix, jusqu'à concurrence de la somme existant entre la première et la deuxième adjudication et au cas d'insuffisance, en sus du prix, pour le surplus.

Avertissement est en outre donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard, en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le trois mai mil neuf cent vingt-six.

Signé : SERINDOU, avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître SERINDOU, avoué, poursuivant la vente, en son étude, sise rue Séguier, à Figeac.

CAHORS, IMPRIMERIE COUJANT.